

## PRÉFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

## DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES

Bureau de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement 2008-308 P1

D. R. I. R. E. RÉGION LORRAINE

8 - SEP 2008

METZ

Le préfet de Meurthe-et-Moselle Chevalier de la Légion d'Honneur

Arrêté de prolongation du sursis à statuer

Vu le code de l'environnement et notamment son livre V, parties législative et réglementaire;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu la demande présentée le 11 juillet 2007 par la société Gazeley Logistics SAS en vue d'obtenir l'autorisation de mettre en service un entrepôt logistique à Gondreville, ZIA de Gondreville-Fontenoy;

Vu le rapport d'enquête publique et les conclusions du commissaire enquêteur déposés en préfecture le 9 juin 2008 ;

Considérant que, conformément aux dispositions de l'article R 512-26 du code de l'environnement, la décision à prendre par l'autorité administrative doit intervenir dans le délai de trois mois qui suit le dépôt des conclusions du commissaire-enquêteur ;

Considérant que le rapport et le projet d'arrêté sont actuellement en cours de rédaction par l'inspection des installations classées, en vue d'un prochain passage en conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques :

Considérant qu'en conséquence, le délai de trois mois prévu à l'article R 512-26 du code de l'environnement ne pourra être respecté ;

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture ;

## ARRETE:

<u>Article 1er</u> - Les délais d'instruction de la demande susvisée sont prorogés jusqu'au 31 décembre 2008.



Article 2 - M. le secrétaire général de la préfecture, M. le sous-préfet de Toul sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à

- M. le directeur de la société Gazeley Logistics et dont une copie sera adressée à

- M. le maire de Gondreville
- M. l'inspecteur des installations classées

Dane Hots

Nancy, le 03 SEP. 2008

Le prefet Pour le Péfet et par délégation, Le Secrétaire Général,

Jean-Michel MOUGARD